



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Lundi 30 Janvier 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le 30 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENAUX - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS – Sébastien GRIVÉL – Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Sarine VELLA  
Céline DI DOMENICO à Karine REGOBIS  
Didier JUAREZ à Gérard BAKINN  
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX  
Séverine GALBRUN à Serge SANTARELLI

Secrétaire de séance : Patrick LOMBARD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Procurations : 05  
Votants : 29

Le Quorum est atteint

---

#### Délibération n°2023/08 Vote du budget primitif - Exercice 2023

Envoyé en Préfecture le

Edité le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Délibération N°2023/08

**Objet : Vote du budget primitif - Exercice 2023**

## Contexte

Après le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du 30 novembre 2022, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2023 équilibré de la façon suivante en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
9 927 603,00	4 657 155,00

Conformément à l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Le cas échéant, Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**Vu** l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « *Loi Notre* », qui vise à renforcer la transparence financière des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L.2121-12, L.2311-1, L. 2312-1, L.2312-2, L.2312-3, R.2311-1 et D.2311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

**Vu** l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de fongibilité entre les chapitres d'une même section budgétaire,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux budgets communaux,

**Vu** l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » lors de sa séance du 16 janvier 2023,

**Considérant** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 30 novembre 2022,

**Considérant** le projet de Budget Primitif de l'exercice 2023 présenté dans la note ci-annexée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide** :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif pour l'exercice 2023, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou de l'opération pour la section d'investissement, tel que décrit dans les documents annexés et conformément au tableau ci-dessous :

<b>FUNCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES (en €)</b>		<b>RECETTES (en €)</b>	
<b>Libellé</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2023</b>
Charges à caractère général (011)	2 272 181	Atténuations de charges (013)	38 000
Charges de personnel (012)	5 378 180	Produits des services (70)	715 000
Autres charges de gestion courante (65)	896 837	Impôts et taxes (73)	788 500
	-	Fiscalité (731)	6 134 393
Atténuation de produits (014)	61 000	Dotations et participations (74)	1 704 322
		Autres produits gestion courante (75)	418 245
<b>Sous total charges de gestion</b>	<b>8 608 198</b>	<b>Sous total produits de gestion</b>	<b>9 798 460</b>
Charges financières (66)	169 732	Produits financiers (76)	7 808
Charges exceptionnelles (67)	1 000		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>8 778 930</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>9 806 268</b>
Opérations d'ordre de transfert entre section (042)	560 000	Opérations d'ordre entre section (042)	121 335
Virement de la section de fonctionnement (023)	588 673		
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 148 673</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>121 335</b>
Résultat de fonctionnement reporté (002)		Résultat de fonctionnement reporté (002)	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 927 603</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 927 603</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES (en €)</b>		<b>RECETTES (en €)</b>	
<b>Libellé</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2023</b>
Immobilisations incorporelles (20)	213 292	Subventions d'investissement (13)	1 037 500
AC Invest + Fonds de concours (204)	119 316	Emprunts et dettes (16)	1 500 000
Immobilisations corporelles (21)	2 603 297		
Immobilisations en cours (23)	163 693		
Médiathèque (2019001)	396 940		
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>3 496 538</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 537 500</b>
Dotations, fonds divers et réserves (10)	-	Dotations, fonds divers et réserves (10)	220 000
Remboursement du capital des emprunts (16)	824 000	Remboursement capital dette metro (27)	95 700
		Produits des cessions (024)	440 000
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>4 320 538</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>3 293 200</b>
		Virement de la section de fonctionnement (021)	588 673
Opérations d'ordre de transfert entre section (040)	121 335	Opérations d'ordre de transfert entre section (040)	560 000
Opérations à l'intérieur de la section (041)	215 282	Opérations à l'intérieur de la section (041)	215 282
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>336 617</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 363 955</b>
Solde d'investissement reporté (001)	-	Solde d'investissement reporté (001)	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 657 155</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 657 155</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, conformément à l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**ANNEXE :**

Note de présentation du projet de Budget Primitif 2023

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

**Guy GENET**

**RESULTAT DU VOTE :**

**Pour : 21**

**Contre : 8**